

Image not found or type unknown



Couverture sociale bebe ne en france

Par **Mutricy**, le **02/11/2010** à **17:39**

Bonjour,rnrnMa femme et moi sommes tous les 2 francais vivant a l etranger. Nous ne cotisons plus a la securite sociale franciase mais je beneficie encore de droit jusqu a Mai 2011.rnNotre fils est ne en France. Devons paye les frais d hospitalisation ou est ce couvert par la securite sociale?rnrnJe vous remercie par avance,rnrnCordialement,rnrnBertrand Mutricy

Par **Clara**, le **02/11/2010** à **23:33**

Bonsoir, si vous etes couvert jusqu'en mai 2011, vous ne devriez pas avoir à payer les frais d'hospitalisation, peut etre les frais de chambre individuelle au cas où. La clinique ou l'hopital vous ont demandé votre carte vitale ? Etes vous deja parti de la maternité, et l'on ne vous a rien réclamé ?